

DÉCLARATION DE PRINCIPE SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

En tant qu'entreprise active dans le monde entier et filiale de Saarstahl AG, l'entreprise DWK Drahtwerk Köln GmbH, adhère aux normes internationales reconnues en matière de droits de l'homme et poursuit une stratégie claire dans ce domaine.

Un aspect central de notre stratégie est d'atteindre le succès économique dans le plus grand respect possible de nos semblables, de l'environnement/des ressources naturelles et par des pratiques commerciales équitables et conformes à la loi.

Ces idées fondamentales s'expriment déjà dans la directive éthique de SAG, en vigueur depuis 2012. En 2020, nous avons reconnu le code de conduite de l'approvisionnement durable de SAG et l'avons intégré dans nos processus. De plus, Saarstahl est depuis 2021 Business Member du Pacte mondial des Nations Unies.

Outre les lignes directrices du Pacte mondial des Nations Unies, nous adhérons à toutes les normes nationales et internationales qui nous sont applicables en matière de respect des droits de l'homme et de protection de l'environnement. Le respect des principes mentionnés ci-dessous est à la base de toutes nos relations commerciales avec nos fournisseurs et nos collaborateurs:

- le respect des droits de l'homme, notamment le refus du travail des enfants, du travail forcé et de l'esclavage sous toutes ses formes
- respect de la santé et de la sécurité au travail
- respect de la liberté d'association
- interdiction de l'inégalité de traitement dans l'emploi et le processus de recrutement
- interdiction de la privation d'un salaire minimum raisonnable fixé par la législation applicable
- interdiction de la privation d'un salaire minimum raisonnable fixé par la législation applicable
- interdiction de provoquer des effets nocifs sur l'environnement qui portent atteinte, en violation de la loi, aux bases naturelles de la vie de la population
- interdiction des expulsions/extractions illégales de terres, de forêts et d'eaux résultant d'activités commerciales, lorsque leur exploitation sert de moyen de subsistance à la population

- interdiction d'engager ou d'utiliser des forces de sécurité privées ou publiques non formées pour protéger le projet d'entreprise en recourant à la torture ou à d'autres moyens
- interdiction d'utiliser des méthodes contraires à la dignité humaine, de porter atteinte à la vie ou à l'intégrité corporelle et à la liberté d'association
- interdiction de l'utilisation non conforme à la législation du mercure, des polluants organiques persistants et des déchets

Nous avons continué à développer notre stratégie en matière de droits de l'homme et de gestion des obligations de vigilance de la chaîne d'approvisionnement, conformément aux directives, notamment à la loi sur le devoir de diligence en matière de chaîne d'approvisionnement (LkSG). Cela comprend des analyses annuelles, axées sur les risques, de nos chaînes d'approvisionnement et des processus commerciaux internes, la déduction des mesures préventives et correctives nécessaires, la sensibilisation des collaborateurs ainsi que la documentation de tous les processus et mesures pertinents, y compris la constitution de rapports. Pour ce faire, les services internes déterminants sont identifiés et impliqués dans la mise en œuvre en continu et en fonction des besoins. La mise en œuvre des exigences est régulièrement évaluée, au besoin de manière ad hoc, et fait l'objet d'un audit interne. La direction de l'entreprise a chargé le comité de conformité, en tant que responsable des risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement (BSMU), de surveiller la gestion des risques de la loi allemande LkSG au sens de l'art. 4, al. 3 LkSG.

Les risques sectoriels et nationaux constituent le point de départ de l'analyse des risques des fournisseurs. Ceux-ci sont concrétisés dans un processus prédéfini. En tant qu'entreprise de l'industrie sidérurgique, nous pouvons par exemple être exposés à des risques accrus chez nos fournisseurs dans le domaine de l'approvisionnement en matières premières. Nous faisons face à ces risques notamment en choisissant consciemment nos partenaires commerciaux en fonction de leur respect des droits de l'homme. Notre objectif déclaré est d'ancrer contractuellement notre politique éthique dans chaque relation commerciale.

Si les exigences ne sont pas respectées, nous nous efforçons, dans la mesure de notre influence, de faire en sorte que les fournisseurs identifient et mettent en œuvre les mesures correctives appropriées et, le cas échéant, les appliquent tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Les enseignements tirés des incidents connus et les mesures correctives mises en place, sont pris en compte dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les rapports du contrôle des risques RSE, les informations du Pacte mondial des Nations unies et les mesures prises par l'entreprise constituent la base des mesures d'amélioration.

L'analyse des risques dans le propre domaine d'activité se base sur l'évaluation abstraite et concrète des activités pertinentes. L'évaluation abstraite prend en compte, entre autres, les sièges d'entreprises et les domaines d'activité, les certifications dans les domaines de l'environnement et de la sécurité du travail, les évaluations des sociétés de notation RSE et le système d'alerte du groupe SHS, mis en place depuis 2020, et accessible publiquement à toutes les parties prenantes. Il est également pris en compte que tous nos processus de production se déroulent au sein de l'UE. L'évaluation concrète est un élément de base du processus de rapport des risques établi, complété par un élément de la loi LkSG.

La responsabilité de la mise en œuvre de cette stratégie en matière de droits de l'homme est assumée par l'ensemble de la direction de l'entreprise. Cette approche "tone-from-the-top" souligne la responsabilité que nous voulons assumer en matière de respect des droits de l'homme et de la protection de l'environnement.

La mise en œuvre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement est intégrée dans les processus de travail des secteurs compétents. Le suivi de la stratégie en matière de droits de l'homme, y compris l'analyse des risques, la communication avec les fournisseurs ainsi que la déduction et la mise en œuvre des mesures de prévention et de précaution respectives incombent aux secteurs d'achat et d'approvisionnement compétents respectifs. D'autres tâches d'ordre supérieur, telles que la communication interne et externe, l'organisation et la mise en œuvre des mesures de formation et de sensibilisation ainsi que l'évaluation et l'amélioration continues du processus mis en œuvre, sont réalisées de manière pluridisciplinaire. Le respect de notre stratégie RSE et les préoccupations environnementales sont consignées dans le rapport de durabilité.

DWK - Drahtwerk Köln GmbH (usine de fil d'acier de Cologne)

Direction

Janvier 2025



Andreas Huf
Managing Director
Drahtwerk Köln GmbH